

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/08/2026 - B2026/008014 - 1994 B 00454 - 398 763 250 - CABINET LAURENT PATE

SARL Cabinet Laurent PATE

Comptes annuels

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

Laurent PÂTE
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
26, rue Buirette - BP 2053 - 51072 Reims Cedex
Tél. 03 26 84 97 57

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL Cabinet Laurent PATE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		
Adresse de l'entreprise		26 rue Buirette 51100 REIMS		Durée de l'exercice précédent		12		
Numéro SIRET		3 9 8 7 6 3 2 5 0 0 0 2 2		Néant		☐		
				Exercice N clos le,		31/12/2025		
				Brut		Amortissements, provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
Capital souscrit non appelé		(I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 208	AG	8 208		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	530 961	AK		530 961	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	272 349	AU	189 446	82 903	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	45	CT		45
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV			
	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
	Autres titres immobilisés		BD		BE			
	Prêts		BF		BG			
	Autres immobilisations financières *		BH	9 900	BI		9 900	
	TOTAL (II)			BJ	821 464	BK	197 654	623 809
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN	216 468	BO		216 468	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	370 760	BY	26 226	344 534	
		Autres créances (3)	BZ	75 308	CA	50 000	25 308	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	26 968	CG		26 968	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	13 026	CI		13 026	
TOTAL (III)			CJ	702 532	CK	76 226	626 306	
Frais d'émission d'emprunt		(IV)	CW					
Primes de remboursement des emprunts		(V)	CM					
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation *		(VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 523 996	IA	273 880	1 250 116	

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SARL Cabinet Laurent PATE**Comptable****Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire**26, rue Buirette - BP 2053 - 51072 Reims Cedex
Tél. 03 26 84 97 57**2051 - Bilan Passif avant répartition**

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL Cabinet Laurent PATE		Néant ☐	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 46 000)	DA	46 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	181 850
	Report à nouveau	DH	344 977
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 027
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 708
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	31 256
	Dettes fiscales et sociales	DY	136 421
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	DI	
	Autres dettes	EA	19 585
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	445 689
TOTAL (IV)		EC	668 660
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 250 116
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	661 786	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL Cabinet Laurent PATE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 250 116 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 4 028 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont valorisés suite à inventaire physique. "Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, " ; ""C"?(R16251=0) "le dernier prix d'achat connu a été retenu."

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	539 170			539 170
Immobilisations incorporelles	539 170			539 170
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	161 941			161 941
- Matériel de transport		67 545		67 545
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 289	2 575		42 864
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	202 230	70 120		272 350
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	45			45
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 900			9 900
Immobilisations financières	9 945			9 945
TOTAL	751 345	70 120		821 464

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amo- tisse- ment	Mode d'amo- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			8 208			8 208
Immobilisations incorporell			8 208			8 208
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct						
- Installations techniques, matière et outillage industriels						
- Installations générales, agence et aménagements divers	10 ans		124 875	15 876		140 752
- Matériel de transport	4 à 5 ans			8 959		8 959
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	5 à 10 ans		37 173	2 562		39 736
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			162 049	27 398		189 447
TOTAL			170 257	27 398		197 655

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 468 996 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 900		9 900
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	370 761	370 761	
Autres	75 309	75 309	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	13 026	13 026	
Total	468 996	459 096	9 900

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 668 661 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	35 708	28 834	6 874	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 256	31 256		
Dettes fiscales et sociales	136 422	136 422		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 585	19 585		
Produits constatés d'avance	445 689	445 689		
Total	668 661	661 787	6 874	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	45 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 859			
(**) Dont envers les associés	1 144			

Charges à payer

	Montant
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	67
CONGES A PAYER	21 495
CH.SOCIALES/CONGES PAYES	7 426
T.V.S. A PAYER	3 258
Total	32 246

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
MAJ LOGICIELS D AVANCE	903		
DOCUMENTATION D AVANCE	892		
LOCATIONS PHOTOCOPIEURS D AVANCE	767		
CSG DEDUCTIBLE D AVANCE	2 457		
URSSAF ETI D AVANCE	2 329		
TEAMVIEWER TELETRAVAIL D AVANCE	224		
ASSURANCES VEHICULES D AVANCE	1 034		
ABONNEMENTS PARKING D AVANCE	4 420		
Total	13 026		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	445 689		
Total	445 689		

CABINET LAURENT PÂTÉ

Société À Responsabilité Limitée au capital de 46 000 €

Siège social : 26 rue Buirette

51100 REIMS

398 763 250 RCS REIMS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 4 027,70 euros, de la manière suivante :

- Affectation au compte « Report à nouveau »..... 4 027,70 euros

Le solde du compte « Report à nouveau » après affectation du bénéfice sera donc créditeur de 349 005,23 euros.

En complément de cette affectation, il est décidé de procéder à une distribution de dividendes de 50 000 euros qui sera prélevée sur le compte autres réserves.

Après distribution de dividendes, le montant du compte autres réserves s'établit à 131 850,11 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

- 31.12.2022 : 60 000 euros
- 31.12.2023 : 60 000 euros
- 31.12.2024 : 60 000 euros

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant

